

BINNEMANS STÉPHANE
101 IMPASSE DE PECHSESQUIÈRES
46120 SAINTE COLOMBE
FRANCE

SERVICE DES ASSURANCES APICOLES

Responsabilité civile Apicole + Incendie-Tempête + Inondation

ATTESTATION

BINNEMANS STÉPHANE, apiculteur.rice domicilié.e 101 IMPASSE DE PECHSESQUIÈRES, 46120 SAINTE COLOMBE, FRANCE, qui possède 19 ruche(s) peuplée(s) suivant sa déclaration reçue, est admis.e aux garanties du contrat souscrit par le SYNDICAT NATIONAL D'APICULTURE auprès de Groupama Nord-Est (Numéro de contrat : 75007192E2532).

Le contrat couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité encourue par l'assuré(e) au cours de ses activités apicoles en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs causés à autrui. La garantie est étendue à la vente de miel et produits dérivés fabriqués par l'assuré, sur les foires et marchés.

Cette attestation est délivrée dans les limites portées aux Conditions Générales et Particulières du contrat précité.

La présente attestation est valable du 01/11/2025 au 31/10/2026 et ne peut engager l'assureur au-delà de cette période.

JOUE LES TOURS le 14/10/2025

En cas de sinistre, prévenir dans les 5 jours le SNA, par lettre recommandée au SNA, 5 rue des Artisans 37300 JOUE LES TOURS, ou par mail à : contact@snapiculture.fr
Tél. 02 47 85 02 87

L'assuré ne fera aucune démarche, aucune lettre, aucun paiement qui puisse constituer une reconnaissance de responsabilités ou de propriétés des abeilles qui ont causé le dommage. Il devra transmettre dès leur réception et sans faire aucune réponse, toutes réclamations ou pièces adressées pour l'accident.